

Expérimentation d'un modèle liant la gestion forestière, à la commercialisation des produits bois et aux dynamiques territoriales

Mise en œuvre par L'union régionale en partenariat avec l'ONF.



Action du Réseau Rural Régional recevant le soutien financier de l'Europe (FEADER), de l'Etat (fonds stratégique forêt bois) et de la Région Bourgogne Franche-Comté.

Périmètres d'intervention : 3 territoires et 9 communes.

- La Communauté de communes des Hauts-du Val de Saône avec les communes de Blondefontaine, Semmadon et Villars-le-Pautel
- La Communauté de communes Jura Nord avec les communes de Gendrey, La Barre et Ranchot
- Le Pays du Revermont avec les communes de Montigny-les-Arsures, Poligny et Tourmont

Durée du programme : installation du modèle sur la période courant de fin 2013 au 31/03/2015. Poursuite sur trois années (du 1er avril 2015 au 31 mars 2018) afin de suivre et d'évaluer

les résultats obtenus.

Objectifs et effets attendus :

A l'échelle communale, les conseils municipaux, sur proposition de l'ONF, décident de la gestion forestière. Dans le respect de ce principe, sur un territoire (Pays, PETR, PNR ou communauté de communes), la ressource forestière peut constituer un levier du développement économique, social et environnemental, si la somme des décisions communales va dans le sens d'une volonté commune. Or, la gestion du patrimoine forestier qui procure des revenus complémentaires à la fiscalité dans les budgets et permet la pratique ancestrale de l'affouage, reste, avant tout, une affaire communale bien souvent déconnectée des politiques de développement portées par les territoires.

L'expérimentation d'un modèle pluriannuel liant la gestion forestière, la commercialisation des bois et la dynamique de développement portée par chaque territoire, a pour objectif de s'adapter aux divers peuplements forestiers afin de construire une approche gagnant-gagnant (pour le patrimoine forestier communal, pour la commune, pour l'ONF, pour les entreprises de travaux forestiers et pour les transformateurs du massif). Ce modèle doit aboutir à une utilisation judicieuse des différents modes de commercialisation proposés par l'ONF aux communes pour écouler l'ensemble des produits bois récoltés vers les transformateurs et éviter les invendus.

L'expérimentation est inscrite sur au moins trois exercices budgétaires des communes afin de mesurer dans chacune d'elles les résultats obtenus sur les paramètres sylvicoles, financiers et économiques.

Bilan opérationnel :

En matière de gestion forestière, le modèle permet une maîtrise de la qualité des exploitations forestières et favorise une récolte rapide des arbres désignés dans les coupes pour concentrer l'accroissement naturel sur les tiges d'avenir. Les communes de l'expérimentation ont engagé de bonnes pratiques comme :

- l'anticipation et la préparation des passages en coupe dans les parcelles en amélioration avec la mise place des cloisonnements d'exploitation par des cessionnaires ou des affouagistes ; ces

cloisonnements étant une technique fortement préconisée en sylviculture pour préserver les sols forestiers.



- La diffusion du contrat pluriannuel pour la plantation de parcelles en régénération qui est proposé par l'ONF. Il s'agit d'un forfait de prestations nécessaires à la plantation (préparation du sol, fourniture et mise en place de plants, maîtrise de la végétation concurrente...) garantissant un résultat à 5 ans.
- La limitation des portions d'affouage à 30 stères par foyer en orientant les surplus de bois vers un contrat d'approvisionnement avec une entreprise de la trituration. Ce choix génère des revenus forestiers supplémentaires pour la Commune. Les parcelles en régénération (levée des graines, survie et croissance des semis) ont été privilégiées pour mieux planifier les travaux sylvicoles à réaliser.

- L'optimisation des revenus forestiers et le renforcement de la trésorerie de la commune par le recours aux modes de ventes les plus appropriés. La Commune de Semmadon a fait évoluer la commercialisation de ses coupes en demandant à l'ONF de vendre du bois « façonné » et du bois « sur pied ». Cette décision fait évoluer positivement le revenu forestier net qui passe de 185 €/ha en moyenne sur la période 2010-2014 à 376 €/ha en 2015. L'augmentation substantielle constatée par rapport aux années précédentes où toutes les coupes étaient vendues en futaies affouagères, s'explique par :

- un marché du bois à la hausse, et notamment celui du chêne,
- une résorption des retards de coupes,
- une plus-value générée par le tri des produits avec des volumes mesurés en quantité et en qualité,
- une évolution de l'affouage satisfaisant les besoins domestiques et orientation les surplus vers les transformateurs (bois de trituration et bois énergie).

Cette tendance est à confirmer sur les deux prochaines années.

- L'apport de bois en contrat d'approvisionnement : les trois communes des Hauts du Val de Saône se sont engagées dans des contrats d'approvisionnement que l'ONF a conclu avec des transformateurs de Haute-Saône (trois scieries et une usine de panneaux).
- L'engagement dans des contrats annuels ou pluriannuels de bûcheronnage : deux communes des Hauts du Val de Saône ont également conclus des marchés à bons de commande avec des entreprises de travaux forestiers (ETF) du territoire ou à proximité.

